

CULHAT - Compte administratif communal 2022

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **62 300,96 €**, dont 13 976,92 € de résultat antérieur reporté.

Dépenses de fonctionnement par chapitre – année 2022

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **753 616,97 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2022
011 – Charges à caractère général	234 799,35
012 – Charges de personnel	382 195,80
65 – Autres charges de gestion courante	114 246,60
66 – Charges financières	8 175,02
67 – Charges exceptionnelles	1 501,00
023- Virement à la section Investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre	12 699,20
TOTAL	753 616,97

Recettes de fonctionnement par chapitre – année 2022

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **815 917,93 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2022
013 – Atténuations de charges	36 295,14
70 – Produits des services	57 877,05
73 – Impôts et taxes	398 836,10
74 – Dotations et participations	235 153,44
75 – Autres produits de gestion courante	51 483,72
76 – Produits financiers	2,88
77 – Produits exceptionnels	13 530,48
78 – Reprises sur provisions	0,00
042 – Opérations d'ordre	8 762,20
TOTAL 2022	801 941,01
002 – Résultat antérieur	13 976,92
TOTAL cumulé	815 917,93

Le chapitre 73 regroupe la plupart des recettes, la plus importante est celle de la fiscalité locale.
Le chapitre 74 concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat déficitaire de – **59 478,84 €**.

Dépenses

Les dépenses se sont élevées à **204 950,40 €**.

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été les suivants :

- Voirie 2021 : 73 773,98 €
- Travaux église : 14 251,20 €
- Broyeur d'accotement : 12 000 €
- Autres réseaux – Travaux chez marais : 6 508,80 €
- Création espace de dispersion et création de cavurnes : 5 508 €
- Ralentisseur entrée EST du bourg : 5 445 €
- TBI école : 5 350,80 €
- Remplacement poteau et bouche incendie : 4 210,86 €
- Aménagement et signalisation sécurité routière : 3 544,80 €

Les remboursements d'emprunts ont été de 61 199,52 €, et concernent :

- Emprunts bancaires : 46 832,08 €
- EPF SMAF : 14 367,44 €

Recettes

Les recettes se sont élevées à **134 068,11 €** et concernent principalement :

- Excédents de fonctionnement reportés : 38 959,91 €
- FCTVA 2020 : 22 939,64 €
- Taxe d'aménagement : 38 177,30 €
- Opérations d'ordre : 12 699,20 €